



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217806405-20260930-1189731-DE
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le : 07/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-trois septembre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Damien Metzlé, 2ème Adjoint chargé de la Jeunesse, de la Vie étudiante et des Animations.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 28

M. Damien Metzlé, Mme Elodie Simoes, M. Frédéric Hucheloup, Mme Johanne Ledanseur, M. François Brunet, M. Bruno Drevon, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Pierre Testu, Mme Pauline Cussac, M. Jean-Pierre Conrié, M. Michel Bucheton, M. Philippe Ferret, Mme Muriel Garat, M. Denis Corman, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, Mme Christine de Barros, Mme Adeline Nonis, M. Zsolt Mathé, Mme Maeva Taupenas, M. Emmanuel Augy, M. Eric Tardif, M. Jamel Dekali, Mme Sarah Hamdi, M. Stéphane Brousse, Mme Sabine Gairin-Calvo, M. Pierre Fernandes da Costa.

Ont donné procuration : 4

Mme Michèle Ménez à M. François Brunet, Mme Josette Marchais à Mme Pauline Cussac, M. Arnaud Bertrand à Mme Muriel Garat, M. Olivier Poneau à Mme Solange Pétret-Racca.

Ont quitté la séance et n'ont pas pris part au débat et au vote de cette délibération : 2

M. Pascal Thévenot (pour la procuration de Mme Valérie Péresse), Mme Magali Lamir.

N'a pas pris part au débat et au vote de cette délibération : 1

Mme Valérie Péresse.

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° DEL-26-09-30-01

Objet : Demande de subventions pour les travaux de rénovation énergétique de l'école Mozart de Vélizy-Villacoublay auprès de la Préfecture des Yvelines au titre du dispositif de Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL) et du dispositif Fonds Vert ainsi qu'auprès de la Région au titre du Contrat Energie

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex
Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr
www.velizy-villacoublay.fr

Objet : Demande de subventions pour les travaux de rénovation énergétique de l'école Mozart de Vélizy-Villacoublay auprès de la Préfecture des Yvelines au titre du dispositif de Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL) et du dispositif Fonds Vert ainsi qu'auprès de la Région au titre du Contrat Energie

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-17,
VU sa délibération n° DEL-26-06-10-12 en date du 26 juin 2026 approuvant la création de l'autorisation de programme n° 2026REMOZA et l'échéancier des crédits de paiement relatifs à la rénovation énergétique de l'école Mozart,

VU l'appel à projet de la Préfecture des Yvelines en date du 6 avril 2026 pour l'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et du Fonds Vert au titre de l'année 2026,

VU le nouveau dispositif Contrat énergie ouvert par la Région Île-de-France qui correspond à un engagement partenarial avec la commune autour d'un programme pluriannuel d'investissement concourant à la transition énergétique du territoire,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie, réunie en séance le 21 septembre 2026,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Aménagement et Environnement, réunie en séance le 21 septembre 2026,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources, réunie en séance le 21 septembre 2026,

CONSIDÉRANT que la Préfecture des Yvelines et la Région Île-de-France accompagnent financièrement les communes dans leurs projets de rénovation énergétique des bâtiments publics,

CONSIDÉRANT que dans un contexte de transition écologique et de maîtrise des dépenses publiques, la commune de Vélizy-Villacoublay entreprend la rénovation énergétique complète de l'école Mozart,

CONSIDÉRANT que la rénovation de ce bâtiment constitue une priorité pour la Commune et que l'objectif est de réduire significativement les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre tout en améliorant les conditions d'accueil et de travail des enfants, des enseignants et du personnel communal,

CONSIDÉRANT que les objectifs du projet sont les suivants :

- amélioration de la performance énergétique : isolation thermique de l'enveloppe du bâtiment, remplacement des menuiseries, modernisation du système de chauffage et de ventilation,
- réduction de l'empreinte carbone : intégration d'énergies renouvelables et optimisation des équipements pour limiter les consommations,
- confort des usagers : meilleure régulation thermique,
- valorisation du patrimoine scolaire : modernisation du bâtiment pour répondre aux standards actuels et anticiper les exigences futures en matière d'éco-construction,

Objet : Demande de subventions pour les travaux de rénovation énergétique de l'école Mozart de Vélizy-Villacoublay auprès de la Préfecture des Yvelines au titre du dispositif de Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL) et du dispositif Fonds Vert ainsi qu'auprès de la Région au titre du Contrat Energie

CONSIDÉRANT que la rénovation énergétique de l'école Mozart représente une opportunité majeure pour la commune de Vélizy-Villacoublay,

CONSIDÉRANT que le coût total estimatif s'élève à 9 418 000 € HT,

CONSIDÉRANT que la Commune sollicite une subvention au titre :

- de la DSIL 2026 pour un montant de 1 412 700 € HT,
- du Fonds Vert édition 2026 pour un montant de 1 412 700 € HT,
- du Contrat Energie de la Région Ile-de-France pour un montant de 1 000 000 € HT,

CONSIDÉRANT que l'ensemble des demandes de subvention correspond à un montant de 3 825 400 € HT, soit 40,62 % du montant total des travaux,

CONSIDÉRANT que pour prévenir tout risque de conflits d'intérêts, Mme Magali Lamir n'a pas participé aux travaux préparatoires de la délibération, a quitté la salle de la séance dès l'appel du point à l'ordre du jour et n'a pas pris part ni aux débats ni au vote, Mme Valérie Péresse n'a pas participé aux travaux préparatoires de la délibération, et M. Pascal Thévenot a quitté la salle de la séance dès l'appel du point à l'ordre du jour et n'a pas pris part ni aux débats ni au vote,

Monsieur le Maire ayant donné la Présidence de la séance à M. Damien Metzlé, 2^{ème} adjoint au Maire,

ENTENDU l'exposé de M. François Brunet, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 32 voix - Ne prennent pas part au vote : 3 voix, Pascal Thévenot, Magali Lamir, Valérie Péresse).

SOLLICITE auprès de la Préfecture des Yvelines une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2026 (DSIL 2026) pour un montant de 1 412 700 € HT.

SOLLICITE auprès de la Préfecture des Yvelines une subvention au titre Fonds Vert édition 2026 pour un montant de 1 412 700 € HT.

SOLLICITE auprès de la Région Île-de-France un Contrat Energie pour un montant de 1 000 000 € HT.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout acte y afférent.

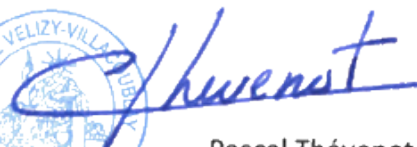
Fait et délibéré en séance le 30 septembre 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.




Johanna Ledanseau
5^{ème} Adjointe au Maire
Secrétaire de séance




Pascal Thévenot
Maire